



DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

A propos

Team Partners Group est le leader français de l'externalisation de la relation clients

Le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni le 10 décembre 2008 et :

- I** a constaté la souscription de la totalité des 650 000 BSA Managers émis aux termes des résolutions de l'AG du 21 novembre 2008, dans les proportions ci-après :

Mohamed Bouighamedane	450 000 BSA
Denis Marsault	50 000 BSA
Grégoire de la Horie	100 000 BSA
Richard Français	30 000 BSA
Hervé Pagazani	20 000 BSA
Total	650 000 BSA

- II** a décidé de mettre en place un programme de rachat d'actions selon les conditions et modalités précisées dans le descriptif ci-après :

Descriptif du programme de rachat d'actions
mis en œuvre par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2008,
Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 novembre 2008

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible au siège social de la Société.

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat d'actions :
Autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 novembre 2008, pour une durée de 18 mois.

2. Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par l'Emetteur :
Au 10 décembre 2008, date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration du programme de rachat d'actions, la Société ne détient, directement ou indirectement, aucune de ses propres actions.

3. Répartition par objectifs des titres que l'Emetteur détient directement ou indirectement :
Non applicable.

4. Objectifs du programme de rachat d'actions :

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 novembre 2008, la Société envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue :
a) d'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI relative aux contrats de liquidité reconnus par l'AMF ;
b) d'assurer la couverture d'attribution d'actions à des salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;

Modalités de rachat :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2008, les achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir dans le cadre des opérations de couverture visées ci-dessus, et prix maximal d'achat

Part maximale du capital et nombre maximal d'actions :

La part maximale du capital susceptible d'être rachetée est de 2 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, soit 317469 actions.

Caractéristiques des titres concernés :

Les titres concernés sont des actions ordinaires regroupées émises par la Société TEAM PARTNERS GROUP cotée sur Euronext Paris – Compartiment C – sous le code ISIN FR0010494252.

Prix maximum d'achat :

Le prix maximum d'achat par action serait de 4,44 euros par action (cours le plus élevé sur les 12 derniers mois).

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital social avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

6. Durée du programme de rachat :

18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2008, soit jusqu'au 21 mai 2010 au plus tard.

7. Opération réalisées dans le cadre du précédent programme de rachat :

Néant.

Contacts**Team Partners Group**

Hervé Pagazani,
Tél : 01 58 74 60 00
hpagazani@team-partners.com

Asset Com

Laurence Costes,
Tél. : 01 41 22 90 95
lcostes@assetcom.fr